

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17 février 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice	:	14	- Présents	:	11
- Porteur d'un mandat de vote	:	1	- Ayant pris part au vote	:	12

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT-QUATRE FEVRIER, le Conseil municipal de la Commune de Beaufort dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRISON-ROCHE Christian, Maire.

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, ROUX-NOUVEL Florence, VINCENZI Walter, DUC-GONINAZ Guy, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT REPRESENTÉ : Mme PALLUEL-BLANC Célia par Mme ROUX-NOUVEL Florence

ABSENTS : Mme HORNECKER Justine - M. MENOTTO Sylvain

Mme CRESSENS Annick a été élue Secrétaire.

OBJET N°9 – AVIS SUR LA MODIFICATION DE PERIMETRE DES ABORDS DE MONUMENT HISTORIQUE

VU l'article L.621-31 du Code du patrimoine, selon lequel la commune, autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, peut proposer la modification du périmètre délimité des abords (PDA) d'un monument historique / ou selon lequel l'Architecte des Bâtiments de France a proposé la modification du PDA, proposition ayant fait l'objet d'un avis favorable du conseil municipal par délibération n°13 en date du 04 août 2025;

VU l'arrêté n°2025-12-01 en date du 4 décembre 2025 prescrivant l'ouverture, du 26 décembre 2025 à 9h00 au 26 janvier 2026 à 17h00, de l'enquête publique portant conjointement sur la révision allégée n°2 du PLU et sur la modification du périmètre des abords d'un monument historique ;

VU les pièces du dossier soumises à l'enquête publique ;

VU le procès-verbal du commissaire enquêteur remis à la commune en date du 2 février 2026 ;

VU les observations de la commune apportées en réponse au commissaire enquêteur en date du 9 février 2026 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 20 février 2026, assortis d'un avis favorable sans réserve et d'une recommandation ;

CONSIDÉRANT que l'enquête publique conjointe s'est déroulée du 26 décembre 2025 à 9h00 au 26 janvier 2026 à 17h00 ;

CONSIDÉRANT la consultation du propriétaire concerné ;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation écrite formulée au cours de l'enquête publique ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du commissaire enquêteur, sans réserve, assorti d'une recommandation relative à la préservation des cônes de vue essentiels sur le monument historique et le bourg ancien dans le secteur du Châtelard ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'avis FAVORABLE de Monsieur le commissaire enquêteur ;
- **DE DONNER SON ACCORD** à la modification du Périmètre Délimité des Abords (PDA), conformément au dossier joint en annexe ;
- **DE SOLLICITER** l'accord de l'architecte des Bâtiments de France ;
- **DE SOLLICITER** l'arrêté Préfectoral de création de Périmètre Des Abords (PDA) suivant le dossier joint en annexe ;
- **DE PRECISER** que l'arrêté Préfectoral sera annexé à la liste des servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme ;
- **DE PRECISER** que
 - Le dossier présentement approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie à ses jours et heures d'ouverture
 - L'arrêté Préfectoral fera l'objet des mesures de publicité et information prévues à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme
 - Il sera également notifié au propriétaire du monuments historique « Maison Forte »

Délibéré en séance publique, à Beaufort, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 073-217300342-20260224-2026_02_D09-DE



Le Maire,
Christian FRISON-ROCHE

